



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2018 /134

Annule et remplace le n°132

ÉCHAFAUDAGE et CIRCULATION

Au n°6 rue de la Poste

Chez M RODRIGUEZ

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de M CARRE gérant de la société SARL CARRE demeurant 15 rue de St Martin, Roquefort des Corbières sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage au 6 rue de La Poste du 8 octobre au 31 octobre 2018 afin d'effectuer des travaux de toiture chez M et Mme RODRIGUEZ Armand, 6 rue de la poste objet de la DP 01132218L0055;

CONSIDÉRANT que durant ces périodes à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 8 octobre au 31 octobre 2018, le stationnement sera interdit devant le n°6 rue de la Poste, 11540 Roquefort des Corbières et la circulation sera occasionnellement interdite.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation seront apposés par l'entrepreneur pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

L'entrepreneur prévoira un balisage nocturne.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société,
- Les riverains
- L'ASVP

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES le 5 octobre 2018

Pour le Maire l'Adjoint Délégué



Jean Claude CLEMENT